

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 22 MAI 2017**

L'appel nominal indique la présence de 28 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons-en de bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour modifié comme suit (ajout points 10 et 11) est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal n° 8 relatif à l'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois
5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal n° 9 relatif à une demande de crédit de CHF 2'485'100.- TTC pour les travaux de transformation et de rénovation de l'Hôtel de la Croix d'Or
6. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal n° 10 relatif à la modification du plan partiel d'affectation « La Fin » et de son règlement, ainsi que les travaux liés (réaménagement de la chaussée de l'entrée Est)
7. Dépôt des comptes 2016
8. Rapport de gestion
9. Préavis municipal n° 12 relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture du Chalet de la Poyette
10. *Nomination des délégués au Conseil intercommunal de la protection civile du district Jura-Nord Vaudois*
11. *Interpellation de M. Nathanaël Bourgeois pour plus de fluidité sur la semi-autoroute*
12. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal du 24 avril 2017

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

2. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne quelques précisions concernant le plan partiel d'affectation du Bel Coster. Les opérations suivent normalement leur cours. Il y a 606 personnes

qui se sont opposées à la mise à l'enquête du PPA dont 42 à Ballaigues, 8 à Lignerolle et une à l'Abergement. 142 de ces oppositions proviennent de la Commune de Jougne. Déjà quatre séances de conciliation ont eu lieu et deux vont se dérouler ces prochains jours. Les associations seront entendues et reçues à la mi-juin.

Les travaux préparatoires du plan général d'affectation sont terminés. La Municipalité doit se prononcer sur une ligne directrice par rapport au plan général. Celle-ci sera présentée à l'examen préalable des services cantonaux d'ici fin juin. La suite des opérations se déroulera probablement sur 5 ans.

M. le Municipal Thomas Maillefer annonce que l'entreprise Walo a repris les travaux sur la route du Signal. Cela ne devrait pas perturber le trafic. Le tapis définitif sera posé dans le courant du mois de juin.

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

Mme Sylvia Erbeau annonce que des informations seront données lors de la prochaine séance au sujet de l'AascoVaBano.

4. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal n° 8 relatif à l'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois

M. Laurent Guillaume donne lecture du rapport. Dont voici quelques extraits :

Chaque commune a l'obligation de faire partie d'une organisation régionale de protection civile. Actuellement, la commune de Ballaigues fait partie de l'association de communes du district d'Orbe. Pour des raisons d'améliorations et de modernisations des structures et dans le but de répondre aux risques et dangers actuels et futurs, le canton de Vaud a décidé de réduire à 10 le nombre d'organisations de protection civile (ORPC) calquées sur le découpage des districts. La commission regrette que les 2 articles ci-dessous n'aient pas été modifiés.

Article 33. Information des municipalités des communes

Nous avons demandé que les conseils communaux ou généraux puissent avoir accès à ces documents. La proposition faite par le GT, les communes et la SSCM (Service de la sécurité civile et militaire), la SCL (Service des communes et du logement) indique que oui, les documents sont publics.

La commission regrette que ce ne soit pas clairement mentionné dans les statuts.

Article 35. Arbitrage

La commission avait demandé que l'on en reste à la version actuelle de l'ORPC d'Orbe à savoir que ce soit un tribunal arbitral qui tranche les litiges et non le Département cantonal en charge de l'ORPC qui ne peut être juge et partie. L'article n'a pas été modifié.

Nous n'avons pas eu de précision sur la question de savoir si des économies étaient prévues avec la fusion des ORPC du Jura-Nord Vaudois. La commission demande toutefois à la municipalité de contrôler que les charges n'augmentent pas anormalement durant les années futures.

Par contre, la commission est satisfaite de constater que les articles suivants ont été modifiés suite à son rapport et à la réaction de la Municipalité :

- Article 30. Répartition des charges et recettes.
- Article 7. Durée - Retrait
- Article 4. Sièges

Dans l'ensemble, la Commission est favorable aux nouveaux statuts présentés et demande au Conseil communal de les voter.

La discussion est ouverte

M. Nathanaël Bourgeois remercie la Commission pour son excellent travail. Il rejoint la Commission pour ses remarques sur les articles 33 et 35 et annonce de ce fait qu'il s'abstiendra.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que les documents sont disponibles concernant l'article 33 mais ce n'est pas clairement mentionné dans les statuts. Au niveau de l'arbitrage, il ne faut pas oublier que lorsque le Conseil d'Etat rend une décision, il existe toujours les voies de recours. Finalement, pour donner une idée concernant l'aspect financier, il cite un propos de M. Jean-Daniel Bezençon « En 30 ans de carrière, je n'ai jamais vu une fusion qui coûtait moins cher ».

M. Pierre-Luc Maillefer fait part de ses doutes. Ni la Commission, ni le préavis explique les raisons de ces modifications. Il souhaiterait des précisions sur la nature des améliorations envisagées.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que c'est la survenue de la nouvelle loi fédérale qui a modifié un certain nombre de paramètres dans la gestion des ORPC. Les cantons ont dû adapter les lois cantonales à la loi fédérale et ils ont conclu qu'il fallait rationaliser (regroupement lieu de production et d'administration). Il y aura des économies d'échelle et sur les salaires mais d'autres frais interviendront par la suite.

M. Pierre-Alain Nyffenegger apporte une précision concernant les coûts. Le but serait de ne pas augmenter le prix par habitant. L'économie principale est de passer de trois commandants à plus qu'un seul.

M. le Syndic Raphaël Darbellay rebondit sur le coût par habitant. Ce montant est variable en fonction du nombre d'habitants et ne reflète donc pas le coût total.

Le Président passe au vote.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'adopter les statuts et d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord Vaudois
- d'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Association de communes de district d'Orbe, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord Vaudois
- conformément aux statuts de l'association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord Vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association
- de décharger la commission de son mandat

Les conclusions sont adoptées avec 25 oui et 3 abstention.

5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal n° 9 relatif à une demande de crédit de CHF 2'485'100.- TTC pour les travaux de transformation et de rénovation de l'Hôtel de la Croix d'Or

M. David Leresche donne lecture du rapport. Voici quelques extraits :

Le nombre de places dans le bistro est légèrement inférieur mais la partie bar offre quelques places hautes et compense ce manque. La terrasse va être mise à niveau avec le restaurant et sera 47cm plus basse qu'aujourd'hui. La partie salle restaurant est aménagée en deux espaces ouverts et offre un nombre de places légèrement supérieur à aujourd'hui. La salle à manger 2 pourra être fermée et isolée dans le cas de soirée ou événement spécifique. Tous les

emplacements de la cuisine ont été envisagés et testés et celui-ci était le plus logique au niveau espace. Le concept proposé a été repensé pour pouvoir y travailler à trois aisément.

Le sous-sol sera complètement refait. Il y aura un ascenseur dans le bâtiment. Les cinq chambres du 1^{er} étage seront toutes équipées d'une salle de bain. L'aménagement des combles ajoute trois belles chambres spacieuses avec salle de bains et un coin lecture. La Commission pense que l'espace exposition entrevu au début dans les combles aura plus sa place dans un local indépendant et neutre.

Toutes les modifications extérieures proposées dans le projet ont été approuvées par le SIPAL et toute autre modification ne pourrait être possible étant donné la nature du bâtiment classé 3 par le SIPAL. Le chauffage est à gaz. La Commission invite la Municipalité à rechercher toutes solutions alternatives ou complémentaires dans un double but d'économie d'énergie fossile et d'exemplarité.

Selon la Commission, l'ouverture prévue en juillet 2018 est trop optimiste. L'architecte met la priorité sur l'ouverture du restaurant en premier lieu. La fourchette d'estimation des coûts se situe entre +/-15% selon l'architecte. Elle n'est pas fondée sur les soumissions rentrées mais se base sur l'expérience de rénovations similaires, adaptées au volume du bâtiment.

La Commission soutient ce préavis et demande au Conseil communal de le voter.

La discussion est ouverte

M. Pierre-Luc Maillefer estime que le projet présenté est de valeur. Avec deux fonctions clairement définies (restauration et hôtel) et le bon aménagement des espaces, cela confère une unité à ce projet. Concernant la possibilité d'un espace culturel, il a été expliqué les difficultés de l'intégrer au bâtiment. Du coup, il suggère à la Commission culturelle d'envisager la possibilité d'utiliser les locaux en face de la Croix d'Or (ancien abattoir).

M. Daniel Bourgeois demande si la Municipalité a déjà étudié la part de loyer qu'elle allait demander au restaurateur. Etant donné qu'il n'y aura plus d'appartement pour les tenanciers, il demande si l'un des appartements communaux pourrait être mis à disposition.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond que tout est envisageable au sujet de l'appartement. Pour le prix de la location, la Municipalité ne l'a pas encore fixé mais elle est consciente qu'elle ne pourra pas demander le prix réel afin d'amortir le bâtiment.

M. le Syndic Raphaël Darbellay prend la parole afin d'informer le Conseil que par exemple le CeVi n'est pas rentable bien qu'il soit beaucoup occupé. C'est un service que la Commune offre à la population. Il n'est clairement pas possible de demander le loyer réel et il en sera de même pour la Croix d'Or. Pour ce qui est du local culturel, une partie serait facilement aménageable mais dans l'autre se trouve toute la centrale de fibre optique ce qui est plus compliqué à déménager.

M. Nathanaël Bourgeois remercie la Municipalité pour sa réponse. Il attire l'attention du Conseil que ce bâtiment coûtera environ CHF 120'000.- par année. Il demande à la Municipalité d'être consciente de cet équilibre à avoir entre un loyer raisonnable qui ne pousse pas le tenancier à quitter l'établissement et l'amortissement financier du bâtiment.

Le Président passe au vote.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la transformation et la rénovation de la Croix d'Or
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 2'485'100.-
- de lui autoriser à financer ces travaux soit par la trésorerie courante ou à emprunter aux meilleures conditions du marché

- de dissoudre la provision affectée aux bâtiments et à la Croix d'Or de CHF 398'235.- et d'amortir l'investissement net de CHF 2'086'865.- sur un période de 30 ans, à raison de CHF 69'600.- par année, la première fois au budget 2019, par le compte 351.331.09

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

6. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal n° 10 relatif à la modification du plan partiel d'affectation « La Fin » et de son règlement, ainsi que les travaux liés (réaménagement de la chaussée de l'entrée Est)

M. Pierre-Alain Nyffenegger donne lecture du rapport.

Le plan général d'affectation (PGA) comprend différentes zones (village, habitation collective, villa, industrielle, intermédiaire, jurassienne et plan de quartier). Le plan partiel d'affectation (PPA) sert à la modification partielle d'une zone bien définie du PGA. Ce projet a été établi par la Commune et par l'entreprise Maillefer Holding Sàrl.

Etant donné qu'une modification a été apportée au PPA, le PGA est automatiquement modifié. L'objectif est d'assurer la poursuite de la croissance de l'entreprise en rendant le site complètement industriel.

Trois parcelles sont en zone mixte, artisanat-logement. Au vu des difficultés liées aux dimensionnements de la zone à bâtir pour du logement, ces parcelles ne seront pas prises en compte du fait que la somme des terrains à bâtir est déjà trop élevée pour la Commune. De ce fait, la Municipalité propose de les mettre en zone réservée, en accord avec les propriétaires. Cette zone sera bloquée en l'état pendant 5 ans avec prolongation éventuelle de 3 ans.

Voici ci-dessous les objectifs du projet routier de réaménagement de la chaussée de l'entrée Est du village et du carrefour de la Vieille Route :

- Réaménager le carrefour, Vieille Route et arrêt de bus : en démolissant la fontaine pour créer un virage d'entrée sur la route cantonale moins aigu avec une meilleure visibilité et permettant la mise en place d'un arrêt de bus sécurisé
- Modérer la vitesse à l'entrée Est du village : en rétrécissant la route cantonale à l'aise de marquage au sol
- Préparer la future desserte (au niveau ferme Poncet) à la zone industrielle de la « Fin », qui se trouvera dans la zone 50km/h pour une question de sécurité pour la sortie du site

La Commission est favorable au préavis et demande au Conseil communal de le voter.

La discussion est ouverte

M. le Municipal Thomas Maillefer apporte une précision concernant le projet routier. Dans le rapport, il est écrit que la Commune n'est pas concernée par le projet. Il s'agit uniquement de l'aménagement à l'intérieur du périmètre de l'entreprise Maillefer Holding Sàrl où la Commune n'est pas concernée.

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne quelques informations. Au niveau du PGA, le nom officiel de la zone d'habitation collective est en fait zone de moyenne densité. Bien que l'entreprise ait changé de nom, Maillefer Holding Sàrl est resté car elle a déposé cette demande sous ce nom, il y a bientôt 10 ans.

Mme Sylvia Erbeau demande si les coûts des mandataires seront supportés par la Commune.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond qu'environ 25% est à la charge de la Commune et 75% à la charge de l'entreprise.

M. Pierre-Luc Maillefer demande s'il y aura deux trottoirs sur le chemin du Verger. Il ne comprend pas bien le but du trottoir en descendant à droite. Il est expliqué que c'est pour améliorer la sécurité des utilisateurs alors que c'est le côté où le plus de voitures débouchent.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que le trottoir à droite serait sur les premiers vingt mètres et il faudrait ensuite traverser la route pour rejoindre le trottoir de l'autre côté. La principale raison est la pente. Il s'agit pour le moment d'un projet du bureau.

Mme Sylvia Erbeau rejoint les propos de M. Pierre-Luc Maillefer au niveau de la sécurité. Elle demande s'il est encore possible de modifier ce projet même si aucune remarque n'a été émise suite à la mise à l'enquête.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'il est toujours possible de faire une petite modification. Ces travaux ne vont pas être réalisés avant 2018.

Le Président passe au vote.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'adopter la Modification du plan partiel d'affectation « La Fin » et son règlement
- d'adopter la Modification du plan général d'affectation, parcelle 1264 et son règlement
- d'adopter la Zone réservée selon l'art 46 LATC sur les parcelles 11, 12 et 416 et son règlement
- d'adopter le Projet routier du réaménagement de l'entrée Est de la localité et du carrefour de la Vieille Route
- de réserver l'approbation du Département compétent

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

7. Dépôt des comptes 2016

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture des comptes point par point.

Les comptes 2016 présentent **un excédent de revenus.**

Montant total des revenus :	9'197'574.81
Montant total des charges :	8'962'851.08
Excédent de charges :	234'723.73

Nous pouvons nous montrer satisfaits de ce résultat, ceci obtenu malgré l'incessant exercice de yoyo induit par une conjoncture incertaine et par des erreurs administratives indépendantes de notre volonté, qui exacerbent l'amplitude des inévitables variations de péréquation et de facture sociale.

Il convient cependant de se montrer prudents face à ce résultat, tant nous ignorons tout de ses répercussions sur les futurs remboursements rétroactifs aux participations cantonales.

Malgré ces quelques incertitudes futures, le résultat de l'exercice 2016 peut être qualifié d'excellent et nous permet d'entrevoir nos futurs investissements avec optimisme.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'approuver les comptes 2016 tels que présentés
- de lui donner décharge de sa gestion durant l'année écoulée

M. le Président rappelle que c'est la Commission des finances qui rapportera sur les comptes.

8. Rapport de gestion

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture de l'avant-propos. Il pourra être discuté lors de la prochaine séance mais ne sera pas voté.

« 2016, année d'élections communales, a vu un renouvellement important de ses autorités. A la Municipalité tout d'abord, avec l'arrivée de deux nouveaux municipaux, puis au Conseil communal avec douze nouveaux membres. Le renouvellement est ainsi tout proche de 50% et apportera, à n'en pas douter, un souffle nouveau sur la vision de la gestion des affaires publiques. La jeunesse du nouveau Conseil communal est un signal encourageant pour l'avenir de la Commune, à l'heure où tant d'autres rencontrent d'énormes difficultés à garnir les rangs de leurs autorités.

La santé financière de la Commune est bonne, malgré sa forte dépendance à un contribuable principal, dont la marche des affaires est intimement liée à des paramètres peu maîtrisables tels que le marché des changes ou la situation géopolitique mondiale.

L'élaboration d'un budget tient plus de l'exercice d'équilibrisme que de la rigueur financière. Le service financier de la Commune passe bientôt plus de temps à corriger les approximations cantonales qu'à gérer le quotidien. Une vision claire de la situation financière réelle de la commune en 2016 est aléatoire et dépend plus d'hypothèses que de réalités dûment établies.

L'année écoulée, parfois taxée d'année de transition, a cependant vu votre Municipalité se mettre immédiatement marche avec l'élaboration de projets importants tels l'avenir des bâtiments communaux, Croix d'Or en tête, amélioration de l'entrée Est du village ou encore développement du réseau d'eau potable par un raccordement de secours sur le réseau de Vallorbe.

La législature 2016-2021 promet d'être tout aussi fructueuse que la législature écoulée, le défi restera cependant le maintien de l'équilibre financier, seul gage d'un avenir serein. »

9. Préavis municipal n° 12 relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture du Chalet de la Poyette

M. le Municipal Jean-François Favre donne lecture du préavis dont voici un extrait :

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 72'900.- pour financer les travaux de réfection extérieure du Chalet de la Poyette (toiture, remplacement de trois volets + fenêtres, rénovation façade Sud et Est comprenant la peinture et réfection de deux portes doubles et d'une porte vitrée).

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection de la toiture du Chalet de la Poyette, ainsi que diverses rénovations complémentaires
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 72'900.-
- de lui autoriser à financer ces travaux, soit par la trésorerie courante ou à emprunter aux meilleures conditions du marché
- une subvention cantonale sera versée pour ces travaux
- d'amortir l'investissement de CHF 72'900.- sur une période de 30 ans, en déduisant la subvention cantonale, à raison de CHF 2'430.- par année, la première fois au budget 2018, par le compte 322.331.12

M. le Président nomme les membres suivants pour étudier ce préavis :

Mme et MM. Jimmy Leresche, Barbara Maillefer, Olivier Scherler.

Suppléants : MM. Michel Neri et Joël Guillaume

10. Nomination des délégués au Conseil intercommunal de la protection civile du district Jura-Nord Vaudois

MM. Christian Nyffenegger, Valentin Satschi et Pierre-Alain Nyffenegger sont candidats.

Est élu : M. Valentin Satschi 21 voix

Est élu suppléant : M. Pierre-Alain Nyffenegger 20 voix

Obtient des voix : M. Christian Nyffenegger 12 voix

11. Interpellation de M. Nathanaël Bourgeois pour plus de fluidité sur la semi-autoroute

M. Nathanaël Bourgeois donne lecture de son interpellation.

Il avait déjà déposé une interpellation ainsi qu'une résolution en 2008 pour plusieurs points. Il faisait part d'un engorgement régulier des voies, d'une circulation plus dense et des accidents ainsi qu'une plate-forme douanière dépassée par la forte augmentation du transit.

Près de 10 ans après, il constate des avancées significatives sur plusieurs points et remercie la Municipalité. Toutefois, donnant écho à la résolution déposée par M. Yann Jaillet lors du dernier Conseil communal de Vallorbe et constatant les bouchons toujours très importants sur la semi-autoroute A9b jusqu'à hauteur de Lignerolle voire même des Clées. Il propose qu'un panneau lumineux soit installé à la hauteur de Montcherand (utilisation du panneau actuel posé à grands frais et actuellement inutile) pour annoncer les retards dès qu'ils sont importants.

Dès lors, il adresse les propositions suivantes à la Municipalité :

1. Trouver des solutions pour que les bouchons en direction de la frontière perturbent le moins possible le village de Ballaigues
2. Poursuivre les efforts pour favoriser les transports publics sur cet axe, ainsi que les transports en commun des entreprises
3. Interpeller conjointement avec la Municipalité de Vallorbe et de Lignerolle si cette dernière est partante, la Confédération via l'OFROU, cas échéant le Canton de Vaud, afin qu'un panneau de signalisation soit installé sur les structures traversant la semi-autoroute après la sortie d'Orbe, panneau annonçant la présence de bouchons dès que ceux-ci s'étendront jusqu'à hauteur de Dentsply Sirona à Ballaigues.
4. Adapter la plate-forme du Creux pour faire face non seulement au flux important de voitures mais également de camions et maintenir d'autres points d'entrée (douanes) sur la Suisse ouverts (Les Verrières, L'Auberson, Le Brassus)

Cette interpellation est appuyée par sept autres conseillers.

M. le Président Samuel Maillefer demande à la Municipalité si elle souhaite y répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que cette interpellation est recevable et que la Municipalité y répondra lors de la prochaine séance. Cependant, il tient déjà à souligner que si un panneau est placé annonçant les bouchons, les automobilistes sortiront à la Croisée de la Russille et passeront par Ballaigues. Surtout qu'en 2018, la route des Grands Bois sera fermée. De plus, il informe le Conseil que les élus locaux français ne veulent pas de liaison rapide. Des travaux vont être réalisés au rond-point du Creux en 2018 (rélargissement du virage).

M. Nathanaël Bourgeois est conscient que sa proposition n'est pas forcément la meilleure et invite la Municipalité à donner d'autres propositions. Selon lui, il est temps que l'OFROU ou alors le Canton s'implique dans ce problème. Il serait peut-être plus judicieux d'indiquer le message à la hauteur de Cossonay pour que les automobilistes passent par La Sarraz.

12. Propositions individuelles et divers

Mme Sonia Guédât réagit à la remarque de M. Pierre-Luc Maillefer par rapport au local culturelle. La Commission culturelle a retenu la réponse du Syndic et prendra contact avec lui.

M. Jean-Luc Leresche demande si les dos d'ânes amovibles seront remis devant l'école.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'ils seront remis sous peu.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 22h15.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 26 juin à 20h15, au Cevi.

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. Patricia Bourgeois, Christine Jaccard, Jean-Jacques Bourgeois, Raymond Durussel, Frédéric Santschi, Eric Jeanneret et Valentin Santschi.

Ballaigues, le 25 mai 2017.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler